

RAPPORT ANNUEL 2018

Prix et qualité du service public

ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

1. CARACTERISTIQUES DU SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

A. Territoire desservi

En application de la loi du 16 décembre 2010, un nouveau territoire a vu le jour le 1er janvier 2014 : la Communauté d'Agglomération du Niortais qui compte 40 communes (dont 2 nouvelles communes : Plaine d'Argenson et Val du Mignon).



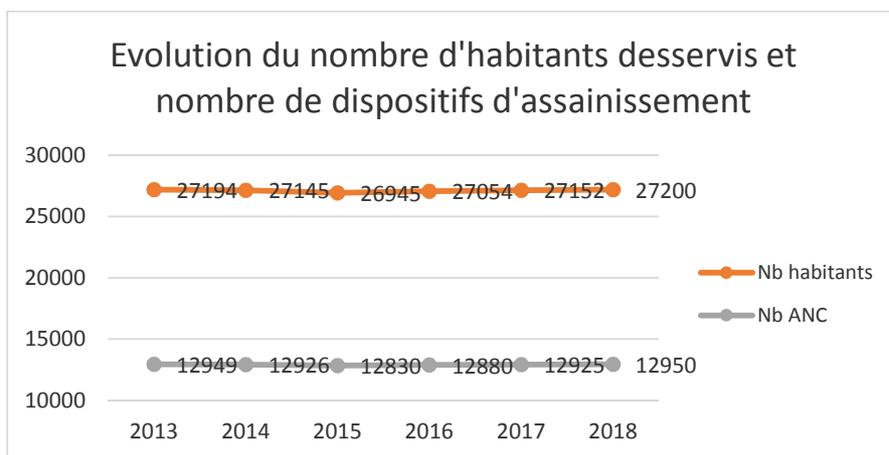
B. Nombre d'habitants desservis (D301.0)

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier la taille du service public et de mettre en perspective les résultats mesurés avec les indicateurs de performance.

Au 1^{er} janvier 2018 : 12 950 dispositifs d'assainissement pour 27 200 personnes concernées

Indicateur D 301.0 SPANC CAN 2018 : 27 200 habitants

Evolution du nombre d'habitants desservis et nombre de dispositifs d'assainissement



C. Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif (D302.0)

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le SPANC. La comparaison des valeurs, pour plusieurs collectivités, fournit une information sur l'avancement de l'organisation des services publics et l'étendue des prestations offertes aux usagers.

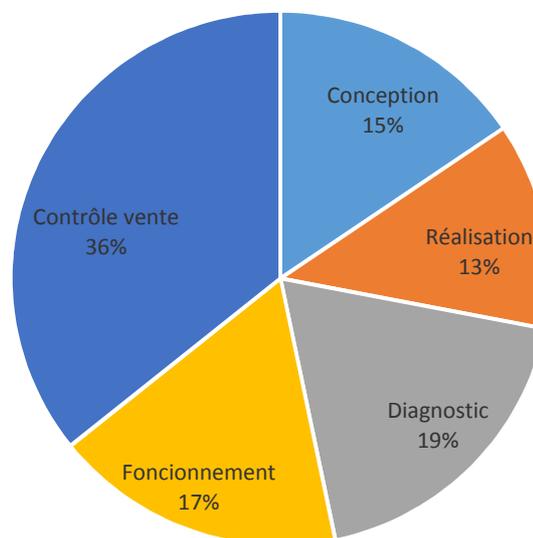
Indicateur D 302.0 SPANC 2018 : 100

➤ Voir calcul annexe 1

D. Activité du service sur l'année 2018

Conception 2018	140
Réalisation 2018	113
Diagnostic 2018	169
Fonctionnement 2018	158
Contrôle vente 2018	323
Total 2018	903

Contrôles 2018



➤ Voir annexe 2 et annexe 3 pour le nombre de contrôles réalisés par communes et documents d'urbanismes

2. Tarification des contrôles 2018

Contrôle de conception et réalisation	181,04 €
Contrôle vente	169,71 €
Contrôle diagnostic	113,14 €
Contrôle fonctionnement	101,82 €

3. Indicateurs de performance du service

Taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif (P301.3)

A ce jour cet indicateur ne peut être communiqué puisque la base de données des deux logiciels utilisés par le service ne permet l'extraction fiable de cet indicateur.

Annexe 1 -

Calcul de l'indicateur D 302.0 Indice de mise en œuvre de l'assainissement non collectif

Cet indicateur descriptif permet d'apprécier l'étendue des prestations assurées par le SPANC. La comparaison des valeurs, pour plusieurs collectivités, fournit une information sur l'avancement de l'organisation des services publics et l'étendue des prestations offertes aux usagers.

Cet indice est obtenu en faisant la somme des points dans les tableaux A et B ci-dessous. Le tableau B n'est pris en compte que si le total obtenu pour le tableau A est de 100.

A – Éléments obligatoires pour l'évaluation de la mise en œuvre du service public d'assainissement non collectif

	OUI	NON
∞ Délimitation des zones d'assainissement non collectif par une délibération	20	0
∞ Application d'un règlement du service public d'assainissement non collectif approuvé par une délibération	20	0
∞ Mise en œuvre de la vérification de conception et d'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans	30	0
∞ Mise en œuvre du diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien des autres installations	30	0

B – Éléments facultatifs du service public d'assainissement non collectif

∞ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire l'entretien des installations	10	0
∞ Existence d'un service capable d'assurer à la demande du propriétaire les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations	20	0
∞ Existence d'un service capable d'assurer le traitement des matières de vidange	10	0

Indicateur D 302.0 SPANC 2018 : 100

Annexe 2 - Nombre de contrôles réalisés en 2017

Contrôles 2018	Conception	Réalisation	Fonctionnement	Diagnostic	Diagnostic-Vente	Total contrôle
Aiffres	4	2	0	0	10	16
Amuré	2	3	0	0	3	8
Arçais	1	1	0	0	6	8
Beauvoir Sur Niort	6	1	18	15	3	43
Bessines	5	9	0	0	7	21
Brulain	5	1	1	0	11	18
Chauray	4	0	1	0	1	6
Coulon	11	3	0	0	16	30
Echiré	10	9	0	0	8	27
Epannes	0	0	0	0	2	2
Fors	13	10	124	2	22	171
Frontenay-Rohan-Rohan	2	1	0	0	8	11
Germond Rouvre	5	9	0	0	7	21
Granzay-Gript	0	0	4	51	2	57
Juscorps	1	3	0	0	3	7
La Foye Monjault	4	0	3	86	14	107
La Rochénard	3	2	0	0	7	12
Le Bourdet	4	3	0	0	13	20
Le Vanneau Irleau	1	1	1	0	14	17
Magné	3	2	0	0	3	8
Marigny	3	4	0	0	2	9
Mauzé sur le Mignon	2	1	0	0	3	6
Niort	8	6	1	2	18	35
Plaine d'Argenson						
<i>Belleville</i>	0	0	0	1	3	4
<i>Boisserolles</i>	0	0	0	0	1	1
<i>Prissé la Charrière</i>	4	2	0	0	7	13
<i>Saint Etienne La Cigogne</i>	0	1	0	1	2	4
Prahecq	1	1	0	0	5	7
Prin Deyrançon	7	2	0	0	7	16
Saint Gelais	0	4	0	0	5	9
Saint Georges de Rex	1	0	0	0	8	9
Saint Hilaire La Pallud	1	1	0	0	9	11
Saint Martin de Bernegoue	11	7	4	1	12	35
Saint Maxire	1	2	0	0	7	10
Saint Rémy	0	0	0	0	0	0
Saint Romans des Champs	0	0	0	10	2	12
Saint Symphorien	2	1	0	0	7	10
Sansais La Garette	2	0	0	0	11	13
Sciecq	0	2	0	0	1	3
Val du Mignon						0
<i>Priaires</i>	2	4	0	0	1	7
<i>Thorigny Sur le Mignon</i>	0	0	1	0	0	1
<i>Usseau</i>	3	1	0	0	20	24
Vallans	0	0	0	0	6	6
Villiers en Plaine	8	10	0	0	25	43
Vouillé	0	4	0	0	1	5
TOTAL	140	113	158	169	323	903

Annexe 3 - Dossiers d'urbanisme 2018

Commune	CU 2018 ANC		DP 2018 ANC		PC 2018 ANC		PA 2018 - ANC	Nombre de dossiers d'urbanisme ANC
	Total CU	dont défavorable	Total DP	dont défavorable	Total PC	dont défavorable		
Aiffres	1	0	1	0	5	0	0	7
Amuré	2	0	1	0	3	0	0	6
Arçais	1	0	1	1	0	0	0	2
Beauvoir sur Niort	0	0	0	0	4	0	0	4
Bessines	10	0	7	2	8	1	0	25
Brûlain	3	0	1	1	3	0	0	7
Chauray	1	0	1	1	2	0	0	4
Coulon	6	1	2	0	4	0	0	12
Echiré	8	0	2	0	5	0	0	15
Epannes	0	0	0	0	0	0	0	0
Fors	9	0	10	0	13	1	0	32
Frontenay Rohan Rohan	1	1	0	0	0	0	0	1
Germond Rouvre	2	0	1	0	5	0	0	8
Granzay-Gript	0	0	0	0	1	0	0	1
Juscorps	1	0	0	0	2	0	0	3
La Foye Monjault	5	0	0	0	3	0	0	8
La Rochénard	3	0	4	1	4	0	0	11
Le Bourdet	3	0	3	1	1	1	0	7
Le Vanneau Irleau	13	0	0	0	3	0	0	16
Magné	1	0	3	0	1	0	0	5
Marigny	2	0	0	0	2	0	0	4
Mauzé sur le Mignon	1	0	0	0	0	0	0	1
Niort	13	0	1	0	2	0	0	16
Plaine d'Argenson	1	0	1	0	5	0	0	7
Belleville	0	0	0	0	0	0	0	0
Boisserolles	0	0	0	0	1	0	0	1
Prissé la Charrière	1	0	1	0	4	0	0	6
Saint Etienne La Cigogne	0	0	0	0	0	0	0	0
Prahecq	0	0	0	0	0	0	0	0
Priaires	0	0	0	0	0	0	0	0
Prin Deyrançon	5	0	0	0	5	0	0	10
Saint-Gelais	4	2	1	0	1	0	0	6
Saint-Georges de Rex	2	2	1	0	1	0	0	4
Saint-Hilaire la Pallud	2	1	1	0	0	0	0	3
Saint-Martin de Bernegoue	4	0	1	0	6	1	0	11
Saint-Maxire	0	0	0	0	1	0	0	1
Saint-Rémy	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Romans des Champs	0	0	0	0	0	0	0	0
Saint-Symphorien	3	3	2	1	4	0	0	9
Sansais la Garette	5	0	0	0	3	0	0	8
Sciecq	1	0	0	0	2	0	0	3
Thorigny Sur le Mignon	0	0	0	0	0	0	0	0
Usseau	3	0	1	0	6	2	1	11
Vallans	1	0	1	0	3	1	0	5
Villiers en Plaine	5	0	9	1	9	1	0	23
Vouillé	0	0	0	0	0	0	0	0
TOTAL	122	10	56	9	117	8	1	296



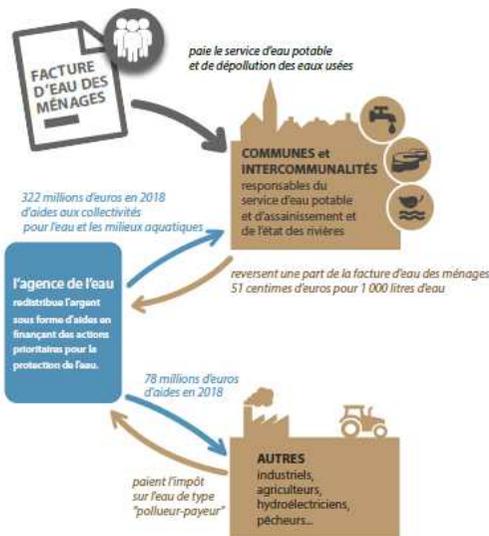
NOTE D'INFORMATION

Report annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement

L'article L.2224-5 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi n°2016-1087 du 8 août 2016 - art.31, impose au maire ou au président de l'établissement public de coopération intercommunale l'obligation de présenter à son assemblée délibérante un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable destiné notamment à l'information des usagers. Ce rapport est présenté au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le maire ou le président de l'établissement public de coopération intercommunale y joint la note établie chaque année par l'agence de l'eau ou l'office de l'eau sur les redevances figurant sur la facture d'eau des abonnés et sur la réalisation de son programme pluriannuel d'intervention.

Édition mars 2019
CHIFFRES 2018

L'agence de l'eau vous informe



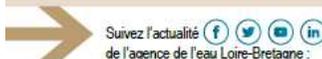
LE SAVIEZ-VOUS ?

Le prix moyen de l'eau dans le bassin Loire-Bretagne est de 4,12 euros TTC/m³. Pour un foyer consommant 120 m³ par an, cela représente une dépense de 494 euros par an et une mensualité de 41 euros en moyenne (estimation Loire-Bretagne d'après SISPEA - données agrégées disponibles - 2015).

Les composantes du prix de l'eau sont :

- le service de distribution de l'eau potable (abonnement, consommation)
- le service de collecte et de traitement des eaux usées
- Les redevances de l'agence de l'eau qui représentent en moyenne 12,4 % du montant de la facture d'eau.
- les contributions aux organismes publics (VNF...) et l'éventuelle TVA

Pour obtenir une information précise sur votre collectivité, rendez-vous sur www.services.eaufrance.fr



agence.eau-loire-bretagne.fr
& aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr

Report annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE / 1

COMBIEN COÛTENT LES REDEVANCES 2018 ?

En 2018, le montant global des redevances (tous usages de l'eau confondus) perçues par l'agence de l'eau s'est élevé à 359 millions d'euros dont 288 millions en provenance de la facture d'eau.

recettes / redevances

Qui paie quoi à l'agence de l'eau pour 100 € de redevances en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 €) - source agence de l'eau Loire-Bretagne



À QUOI SERVENT LES REDEVANCES ?

Grâce à ces redevances, l'agence de l'eau apporte, dans le cadre de son programme d'intervention, des concours financiers (subventions, avances) aux personnes publiques (collectivités territoriales...) ou privées (acteurs industriels, agricoles, associatifs...) qui réalisent des actions ou projets d'intérêt commun au bassin ayant pour finalité la gestion équilibrée des ressources en eau. Ces aides réduisent d'autant l'impact des investissements des collectivités, en particulier, sur le prix de l'eau.

interventions / aides

Comment se répartissent les aides pour la protection des ressources en eau pour 100 € d'aides en 2018 ?

(valeurs résultant d'un pourcentage pour 100 € d'aides en 2018)
source agence de l'eau Loire-Bretagne



2 \ Report annuel du maire sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

ACTIONS AIDÉES PAR L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE EN 2018

Pour réduire les sources de pollution

- 8 851 artisans bénéficient d'une aide pour la collecte et l'élimination des pollutions toxiques.
- 204 contrats territoriaux accompagnent les agriculteurs par l'intermédiaire d'animations collectives, de diagnostics d'exploitations, d'accompagnements individuels, d'actions de communication ou encore d'études.
- L'agence de l'eau accompagne 38 communes, groupements de communes ou 51 syndicats, 18 associations, 9 fédérations de défense contre les nuisibles (FREDON), 4 centres permanents d'éducation à l'environnement (CPIE) dans leur démarche « zéro phyto ».

Pour dépolluer les eaux

- La révision du 10^e programme s'est traduite par une forte augmentation des taux d'aide, en particulier sur les systèmes d'assainissement prioritaires. Il en résulte une dynamique d'investissements très soutenue en 2018 avec 189 millions d'euros d'aide.
- Les aides pour la mise en place de l'auto-surveillance des réseaux d'eaux usées restent soutenues.
- Des aides à la réhabilitation groupée de 8 585 installations d'assainissement non collectif présentant un danger pour les personnes ou un risque environnemental avéré.

Pour restaurer et préserver les cours d'eau et les zones humides

- 1 869 km de cours d'eau sont restaurés et 1 764 sont entretenus pour retrouver un fonctionnement naturel et leur permettre de jouer un rôle dans l'amélioration de la qualité de l'eau.
- 236 ouvrages qui barraient les cours d'eau sont effacés ou aménagés pour restaurer la circulation de l'eau, des poissons et des sédiments.
- 7 034 hectares de zones humides sont restaurés et 516 sont acquis pour être protégés.

Pour préserver les ressources

- En 2018, 166 actions sont financées au titre de la protection de la ressource.
- L'agence finance 154 actions en faveur de l'eau potable.

Pour préserver le littoral

- Depuis 2013, 171 contrats ont été conclus avec les acteurs du littoral pour préserver les usages sensibles tels que la baignade, la pêche à pied, la conchyliculture et réduire les pollutions portuaires.

Pour renforcer la concertation et la cohérence des actions

- L'agence de l'eau soutient 55 démarches de Sage (schémas d'aménagement et de gestion des eaux) définis par une commission locale de l'eau, ils planifient la gestion de l'eau en conformité avec le Sdage (le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux) ; ils couvrent 82 % du territoire.
- Elle accompagne 334 opérations territoriales pour restaurer les milieux aquatiques, réduire les pollutions diffuses, maîtriser les prélèvements d'eau et prévenir les déficits, elles couvrent 80 % du bassin.
- Des conventions de partenariat sont signées avec 25 départements pour faire converger les actions et les financements.

Pour une gestion solidaire

- En 2018, 143,6 millions d'euros d'aides ont été apportées aux communes rurales sous forme de subvention, dont 92,4 millions d'euros dans le cadre du programme solidarité urbain-rural.
- Solidarité avec les pays en développement : l'agence de l'eau entretient depuis plusieurs années des relations suivies avec le Brésil, en Afrique avec le Burkina Faso et le Ghana, et en Asie avec la Birmanie, le Laos et le Cambodge. Pour faciliter l'accès à l'eau et à l'assainissement, l'agence soutient, avec 3,2 millions d'euros, 36 projets de coopération décentralisée qui bénéficient à 261 000 habitants.

RECONQUÉRIR LE BON ÉTAT DES EAUX

Pour reconquérir le bon état des eaux demandé par la directive cadre sur l'eau, l'agence de l'eau recherche la meilleure efficacité environnementale,

- en privilégiant l'action préventive,
- en aidant les projets les plus efficaces pour les milieux aquatiques,
- en mobilisant les acteurs et en facilitant la cohérence des actions sur les territoires de l'eau,
- en travaillant en complémentarité avec l'action réglementaire et la police de l'eau, en particulier dans la mise en œuvre des objectifs des schémas directeurs d'aménagement et de gestion des eaux (Sdage).

L'ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE, UN AXE MAJEUR DE LA POLITIQUE DE L'EAU



2018 aura été marquée par l'adoption du plan d'adaptation au changement climatique du bassin Loire-Bretagne. Ce plan identifie les phénomènes auxquels il faut se préparer. Il offre un cadre et propose des actions concrètes pour agir à la hauteur de l'enjeu. Les différents

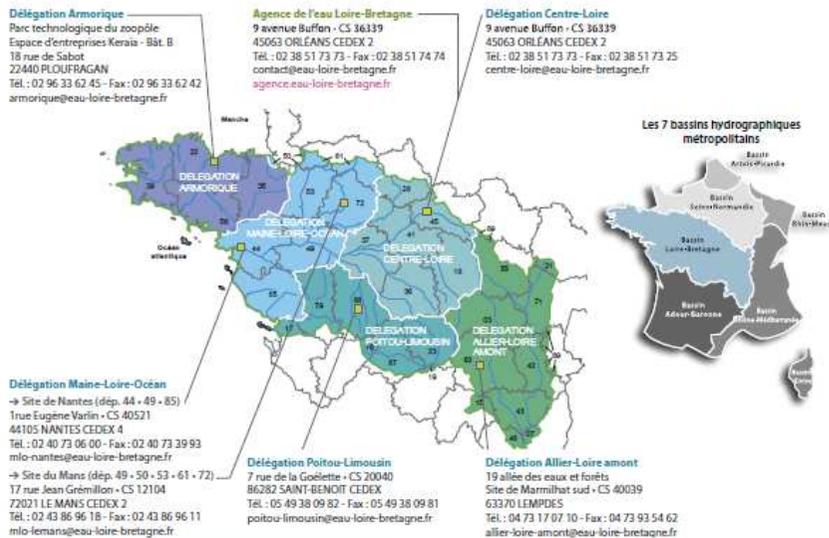
acteurs (collectivités, industriels, agriculteurs, associations, pêcheurs...) sont appelés à se mobiliser autour des nombreuses solutions.

Rapport annuel du maître sur le prix et la qualité du service public de l'eau et de l'assainissement / 3
NOTE D'INFORMATION DE L'AGENCE DE L'EAU LOIRE-BRETAGNE

LA CARTE D'IDENTITÉ DU BASSIN LOIRE-BRETAGNE

Des sources de la Loire et de l'Allier jusqu'à la pointe du Finistère, le bassin Loire-Bretagne couvre 155 000 km², soit 28 % du territoire métropolitain. Il correspond au bassin de la Loire et de ses affluents, du mont Gerbier-de-Jonc jusqu'à Nantes, de la Vaine et des bassins côtiers bretons, vendéens et du Marais poitevin.

Il concerne 336 communautés de communes, près de 7 000 communes, 36 départements et 8 régions en tout ou partie et plus de 13 millions d'habitants.



Pendant 2 ans, mois après mois, sujet après sujet, une web série et une foule de contenus éditoriaux pour présenter, répondre, décrypter, échanger directement avec les citoyens.

Les agences de l'eau s'engagent pour améliorer la culture générale de l'eau.

Rendez-vous sur **enimmersion-eau.fr**
et sur les réseaux sociaux

EN IMMERSION
L'eau a quelque chose à vous dire...